

1 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire de la décentralisation

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 1^{er} avril 2025

relative à l'intérim des fonctions de chef de la division « personnels navigants » à la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest

NOR : ATDA2513736S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice interrégionale de la sécurité de l'Aviation civile Sud-Ouest,

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 portant affectation de Mme Valérie Pernot-Burckel en qualité de directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Décide :

Article 1^{er}

M. Pascal GUYON, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « travail aérien » à la division « opérations aériennes », est chargé d'assurer l'intérim des fonctions de chef de la division « personnels navigants » à la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile, à compter du 25 avril 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait, le 1^{er} avril 2025

Pour la directrice de la sécurité de
l'aviation civile Sud-Ouest,
le chef de cabinet,

Olivier Vuillemin